

4.14 La taxe d'affaires et la taxe de vente

Les sociétés de services qui ont conclu une entente de collaboration commerciale et se font payer en monnaie vietnamienne sont assujetties aux prélèvements fiscaux prévus en vertu de la réglementation relative aux bénéfices industriels et commerciaux. Une société vendant ses produits au Viet Nam même doit acquitter la taxe de vente au taux prescrit. Tout produit exempté de la taxe de vente reste assujetti à la taxe d'affaires.

4.15 Les redevances d'exploitation des ressources naturelles

Les entreprises étrangères qui participent à des projets d'investissement menant à l'exploitation ou à la mise en valeur des richesses naturelles du Viet Nam doivent payer des redevances en sus de l'impôt sur le revenu. Pour l'exploitation minière, forestière (bois d'œuvre compris) et agricole, ces redevances sont fixées par le Conseil des ministres.

Dans le cas des ressources minières, les redevances peuvent varier de 2 à 20 p. 100, selon le type de minéraux exploités. Pour les produits forestiers bruts, elles s'échelonnent de 10 à 40 p. 100, tandis qu'elles atteignent de 1 à 10 p. 100 s'il s'agit de poisson, de produits aquatiques et autres.

L'entreprise pourra être exemptée du paiement des redevances si l'apport de ressources naturelles constitue la contribution de son partenaire vietnamien à la capitalisation du projet conjoint. De plus, un projet non rentable après ses trois premières années d'existence pourra être assujetti à un taux de redevance inférieur; le même avantage peut être consenti aux projets remis sur pied, si leur réalisation a été interrompue avant 1975.

4.16 L'impôt sur le revenu des employés

La loi vietnamienne assujettit à l'impôt des particuliers le revenu de toute personne, ressortissant vietnamien ou étranger, oeuvrant au sein d'une entreprise financée par des intérêts étrangers ou ayant conclu une entente de collaboration commerciale.

LA MAIN-D'OEUVRE

On estime que la population active du Viet Nam atteint actuellement les 30 millions de travailleurs et qu'elle s'accroît à un rythme annuel de 3,5 p. 100, c'est-à-dire que ses rangs se gonflent chaque année de près d'un million de personnes. Les travailleurs vietnamiens, qualifiés et instruits, commandent de très faibles salaires. Plus des neuf dixièmes de la population vietnamienne savent lire, ce qui est de beaucoup supérieur au taux d'alphabétisation de la plupart des pays ayant atteint le même niveau de développement.